

CEE 14 – L'accueil des enfants de moins de 3 ans

Enfants âgés de 2 ans à 3 ans (juste avant l'entrée en PS).

La loi de Refondation de l'école de 2013 en a fait une **priorité en REP et REP+**.

Educol « Pour un enfant de moins de 3 ans, l'entrée à l'école maternelle est **décisive**. C'est le début d'un parcours qui souvent très dépendant de cette première approche du milieu scolaire, qui correspond fréquemment à une **première expérience éducative en collectivité** créatrice de **nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels**. »

Accueillir les enfants de moins de 3 ans, c'est **favoriser la réussite** des enfants dont les familles sont **éloignées de la culture scolaire**. C'est aussi donner envie d'aller à l'école, pour **éviter les échecs** et la **démotivation**. C'est repérer tôt d'éventuelles **difficultés** pour une meilleure prise en charge. C'est développer au plus tôt la **socialisation** et les **acquisitions langagières**. C'est **enrichir son expérience sensible** (expression du corps, de la voix, des émotions, de la créativité). Cela permet de commencer à **apprendre en jouant**.

Modalités d'accueil :

- On peut avoir une **classe spécifique** (Toute Petite Section). Ce projet doit être accepté par la municipalité, en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, un aménagement de l'espace, matériel adapté, rythmes spécifiques etc).
- On peut avoir une **classe à plusieurs niveaux** : TPS et PS. Cette solution est efficace si elle correspond à un projet de l'ensemble de l'école maternelle. C'est une stimulation apportée par les pairs (PS tirent vers le haut les TPS), mais c'est un cadre moins favorable aux besoins des TPS.
- On peut avoir un **accueil en milieu mixte** : école et service de petite enfance (= école à mi-temps). C'est un projet co-élaboré par l'EN et les collectivités territoriales.

L'accueil des moins de 3 ans c'est un **travail en partenariat** : **services de la petite enfance** (gérés par les collectivités territoriales), la **CAF**, la **PMI** (protection maternelle et infantile, gérée par le Conseil départemental). Une concertation des partenaires est nécessaire.

Une **structure locale** est mise en place pour permettre aux familles d'échanger avec les personnels des services de petite enfance, les enseignants de maternelle, pour que des solutions adaptées leur soient proposées, avec des passerelles entre structures. Une **concertation régulière et durable** s'organise avec les collectivités territoriales et les différents services de l'Etat chargés des questions de petite enfance, aux niveaux local et départemental.

La **formation** des enseignants peut se faire en lien avec ces partenaires.

Conditions d'accueil : Le **directeur** de l'école se rapproche des services municipaux pour déterminer une date précoce pour les inscriptions. La première étape est une **lettre personnelle** ou un **coup de téléphone** du directeur pour inviter les parents à un entretien d'inscription et leur faire comprendre que cette rencontre en présence de l'enfant est indispensable. La deuxième étape est **l'entretien avec le directeur** : permet de bâtir une confiance réciproque. C'est un accueil sans a priori, qui permet de faire ressentir à l'enfant qu'il est attendu. Il en découle ensuite un **projet de scolarisation** :

- **Temps de découverte** de la classe et de l'équipe, avant les vacances d'été,
- Aménagement d'une **période d'adaptation** au moment de la rentrée à l'école,
- Des journées dont les **modalités varient et évoluent** selon les capacités de l'enfant à vivre sereinement en collectivité. Les modalités sont adaptables, mais **l'enfant doit venir tous les**

jours et la famille doit accepter la **contrainte d'assiduité**. Les parents doivent comprendre que l'enfant a besoin de **régularité** pour se sentir bien dans ce nouveau milieu de vie. Pour cela, il faut établir une **relation de confiance** avec les familles. Les parents doivent s'impliquer activement et positivement dans le suivi de la scolarité. Il faut un **aménagement spécifique** : évolutions à prévoir en cours d'année. Plein de paramètres sont à prendre en compte :

- Au niveau de la **sécurité affective** : ces enfants ont besoin de voir constamment l'adulte (petits meubles, espaces ouverts).
- Il faut des **lieux d'hygiène et de repos** à proximité de la classe.
- Il faut un **espace important pour bouger**.
- La **matériel** et les **jeux** sont accessibles et soigneusement présentés (ex : avec des photos). On peut proposer les jeux en plusieurs exemplaires (évite les conflits).
- Prévoir un **espace de regroupement**.
- **Espaces bien délimités et organisés** pour permettre aux enfants de rester concentrés plus longtemps.
- **Espace extérieur réservé**.

Il faut prendre en compte les **besoins spécifiques** de très jeunes enfants :

- Besoins **physiologiques** : repos plus fréquent, avec un temps plus individualisé.
- Besoins **physiques** : bouger, exprimer son énergie motrice en toute sécurité.
- Besoins **psychologiques** : fait de se sentir en sécurité, accompagné.
- Besoins **intellectuels** : apprendre, explorer, échanger par le langage, jouer.

En fonction de ces besoins, les **horaires** d'entrée et de sortie peuvent être **assouplis**.

Eduscol « Le premier accueil de l'enfant à l'école présuppose **d'accompagner** patiemment et progressivement la séparation en tenant compte du **passé de l'enfant** et de **l'étayage parental**. Si quelques enfants investissent l'école avec succès dès les premiers contacts, la plupart d'entre eux ont besoin de modalités d'accueil spécifiques pour éviter qu'ils ne soient submergés par de la détresse et de l'angoisse qu'ils expriment à travers les pleurs, l'agressivité ou le mutisme. Les dispositifs proposés sont déterminants pour aider l'enfant à se séparer en confiance, pour cela il est indispensable **d'associer étroitement les parents à la préparation et l'aménagement de la rentrée**. Lors de la séparation, l'enfant peut instaurer un **rituel** qu'il va répéter chaque jour, lui permettant d'installer ses repères. **L'objet transitionnel** (doudou, tétine, photo avec les parents etc) peut aider l'enfant à supporter la séparation. Les professionnels sont proches de l'enfant lors de la séparation. Enseigner à des enfants de moins de 3 ans, c'est proposer un **environnement riche et faire vivre de nombreuses expériences ancrées dans le réel**, sur lesquelles s'organisera la construction progressive du langage. Il doit répondre à plusieurs objectifs : **créer un sentiment de sécurité, orienter les activités, autoriser des initiatives, susciter la motivation, favoriser les interactions**. Cet environnement doit être évolutif au cours de l'année et faciliter le besoin de mouvement des enfants. L'organisation de la journée des enfants de 2 à 3 ans doit être **souple**, alternant des activités d'exploration, des temps de jeu et des temps de repos et d'échanges langagiers avec l'enseignant. Tous les domaines d'activités des programmes sont à prendre en compte. L'entrée à l'école implique des changements importants dans le **système de communication** de l'enfant : l'enfant doit s'ajuster au nouveau cadre. L'aménagement de la classe doit pouvoir susciter les **activités spontanées**, autoriser les **initiatives** et favoriser les **interactions** verbales et non verbales entre les enfants. L'imitation réciproque, la répétition des mots de l'autre, l'attention conjointe et l'échange sont les premiers moyens de communication des enfants de moins de 3 ans.